

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat général

Décision du 22 décembre 2022

portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)

NOR : TREK2237147S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'État à la mer ;

Décide :

TITRE I^{ER}
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration spécial, institué auprès du centre ministériel de valorisation des ressources humaines :

- Le président : le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (ou son représentant) ;
- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :
Monsieur François BRETON, chef du bureau FORCQ3.

Article 2

Sont nommés au comité social d'administration spécial, créé auprès du centre ministériel de valorisation des ressources humaines, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame BARBE Céline ;
Madame LERSY-PIOT Etienne ;
Madame FAGNIEZ Carole ;
Monsieur POITEVIN Stéphane.

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Monsieur CHENOT Bernard ;
Monsieur LE FLOCH Mikaël ;
Monsieur BIRIEN Jean-Michel.

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FO

Madame MEGUELLATI Sonia ;
Madame ESTEVEZ Marie-Carmen ;
Monsieur BLANC Roland ;
Monsieur VAUCHER Pascal.

Au titre de l'organisation syndicale CGT

Madame BRETON Virginie ;
Madame COLLET-FENETRIER Véronique ;
Madame GICQUEL Catherine.

TITRE II
DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 3

La décision du 21 mai 2021 portant composition du comité technique du centre ministériel de valorisation des ressources humaines est abrogée.

Article 4

Le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Fait le 22 décembre 2022

Le Directeur du centre ministériel
de valorisation des ressources humaines

Signé

Pierre ROUX